

## BULLETIN DE SANTÉ DU VÉGÉTAL de Bourgogne-Franche-Comté

### A RETENIR

- Stades dômes floraux compacts à premières fleurs.
- Chenilles : présence hétérogène sur le territoire, surveillez vos parcelles.
- Pucerons : Faible présence sur les parcelles du réseau.
- Anthracnose : Aucun symptôme observé pour le moment mais conditions propices aux projections.  
Vigilance à maintenir.

### Météo

La forte pluviométrie de ces dernières semaines rend les interventions dans les vergers difficiles (précipitations de 60mm en moyenne sur le réseau ces 7 derniers jours). Une accalmie est prévue sur cette fin de semaine avec une hausse des températures (des maximales dépassant les 20°). Le développement actuel du cassis devrait se poursuivre jusqu'à leur floraison.

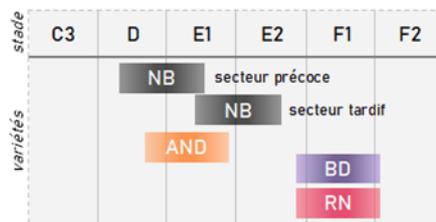
Vous retrouverez les prévisions détaillées pour les 7 prochains jours ci-dessous :

	jeu. 4	ven. 5	sam. 6	dim. 7	lun. 8	mar. 9	mer. 10
							
	0	0	0	0	0	7.3	0.2
	78 / 96	30 / 94	42 / 69	37 / 61	33 / 85	38 / 90	66 / 92
	11 / 17	8 / 22	11 / 21	15 / 23	12 / 22	7 / 21	6 / 11

Source : SENCROP, Merceuil, 04/04/2024 à 16h00.

## Stades

Le développement des cassis se situe entre les stades **D** (dômes floraux compacts) et **E2** (boutons libres) pour le Noir de Bourgogne. Le Blackdown et le Royal de Naples sont proches de la floraison avec le stade F1 (première fleur) atteint.



Le cycle est précoce, les stades du NB sont similaires aux années 2021 et 2022, le BD et le RN sont même en avance par rapport à ces deux années.

## Maladie

### Anthracnose

D'importantes projections ont été observées entre le 28 mars et le 02 avril 2024 : Si aucun symptôme n'a encore été observé sur les parcelles, ceux-ci pourraient apparaître dans les 15 prochains jours. Restez vigilants.



Il existe des produits de biocontrôle autorisés.  
Des produits de biocontrôle à base de cuivre sont disponibles pour la culture de

## Ravageurs

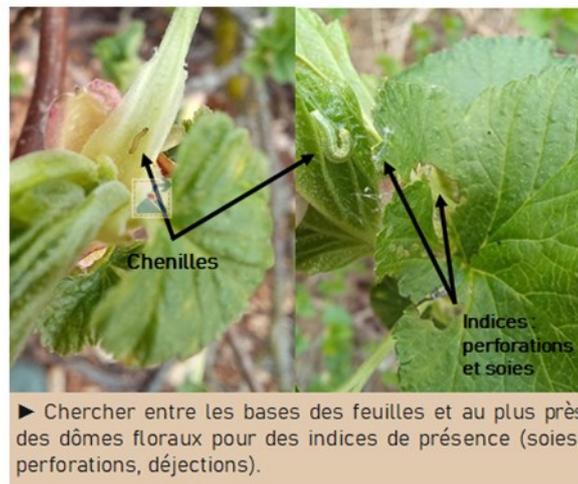
### Chenilles

**Les chenilles ont fait leur apparition sur plusieurs parcelles du réseau.**

Leur présence est répartie de façon hétérogène sur le réseau avec des parcelles indemnes et d'autres ayant jusqu'à 60% des rameaux infestés. Leur taille varie entre 0.3 cm et 1 cm de de long.

Peu de dégâts sont pour le moment observés du fait de leur éclosion récente mais **nous rentrons en période de risque !**





**B** Il existe des produits de biocontrôle autorisés.  
*Des produits de biocontrôle à base de *Bacillus* sont disponibles pour la culture de cassis.*

## Pucerons

Les premiers symptômes liés aux pucerons jaunes ont été observés. Quelques populations de pucerons verts ont aussi été vus sous les feuilles mais sans recroquevillement de celles-ci pour le moment. Les dégâts restent minimes et éparés.



► Pucerons jaunes

*Symptômes et présence*

**B** Il existe des produits de biocontrôle autorisés.  
*Des produits de biocontrôle à base de substances d'origine végétale sont disponibles pour la culture de cassis.*

## Vu dans les vergers

Les pollinisateurs sont de plus en plus nombreux dans les parcelles. Que ce soit des abeilles sauvages, domestiques ou des bourdons, peuvent être observés en train de butiner les premières fleurs de cassis ou celles présentes aux abords des vergers.



► Bourdon, abeille domestique et abeille sauvage observés dans les vergers de cassis et ses abords

L'approche de la floraison des vergers de cassis et de la flore aux alentours correspond aussi à la période d'application de l'arrêté du 20 Novembre 2021 relatif à la « protection des abeilles et des autres insectes pollinisateurs et à la préservation des services de pollinisation lors de l'utilisation des produits phytopharmaceutiques ». Vous trouverez plus d'informations liées à cet arrêté sur [EcophytoPic](#) ou sur le site du [Ministère de l'Agriculture et de la souveraineté alimentaire](#).

01 août 2022 Info +

### Nouvelles dispositions réglementaires pour la protection des abeilles et des insectes pollinisateurs

biodiversité pollinisateurs Filière apicole

Partager la page

A screenshot of a webpage with a light beige background. On the left, there is a photograph of purple flowers with a small bee on one of them. To the right of the image, the text reads '01 août 2022 Info +' at the top, followed by the main title 'Nouvelles dispositions réglementaires pour la protection des abeilles et des insectes pollinisateurs' in bold. Below the title, there are three small blue links: 'biodiversité', 'pollinisateurs', and 'Filière apicole'. At the bottom left of the text area, it says 'Partager la page'.

## Point infos

**Fiche « Points de vigilance pour un pulvérisateur performant »** : Une fiche sur le réglage des pulvérisateurs est disponible. Une fiche mise en ligne par l'équipe viticulture de la CA21, mais les conseils sont applicables à la filière cassis ! Vous retrouverez la nouvelle fiche [>ici<](#).



> **Rappel Contrôle pulvérisateur** : Le contrôle des pulvérisateurs est obligatoire depuis le 1er janvier 2009. Tous les pulvérisateurs (hors outils portés par l'homme) doivent être contrôlés par un organisme agréé tous les 3 ans. Si votre pulvérisateur est neuf, les contrôles débutent au bout de 5 ans. Vous trouverez plus d'informations [>ici<](#).

Bulletin édité sous la responsabilité de la Chambre régionale d'agriculture de Bourgogne-Franche-Comté et rédigé par la Chambre d'agriculture de Côte d'Or, avec la collaboration du SRAL et de la FREDON, à partir des observations réalisées par : CA 21 - CA 71 - FREDON BFC.

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à la parcelle. La Chambre régionale d'Agriculture de Bourgogne-Franche-Comté dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les viticulteurs et agriculteurs pour la protection de leurs cultures et les invite à prendre ces décisions sur la base d'observations qu'ils auront eux mêmes réalisées sur leurs parcelles et/ou en s'appuyant sur les préconisations issues de bulletins techniques.

Dispositif supervisé par le Service Régional de l'Alimentation dans le cadre du dispositif de Surveillance Biologique du Territoire du plan régional Ecophyto.